



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 26 octobre 2018 à 14h30
à l'Espace Galatée de GUICHEN**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 2 octobre 2018 à 14h30** à l'Espace Galatée de Guichen, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège EPCI :

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de Communes de la Région de Blain
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur André LEMAITRE, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération
Monsieur Joseph MÉNARD, Pays de Châteaugiron Communauté
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Communauté de Communes de la Région de Nozay
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré Communauté
Monsieur Claude TRUBERT, Saint-Méen Montauban Communauté

Collège Eau Potable :

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Philippe LETOURNEL, Syndicat Mixte Ouest 35
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Joël SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35

Collège Départements :

Monsieur Alain GUIHARD, Département du Morbihan
Monsieur Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Madame Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

Pouvoirs :

Christophe Martins, Montfort Communauté à David MOIZAN de Brocéliande Communauté.
Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté à André PIQUET, de l'Oust à Brocéliande Communauté.
Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté à Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté.
Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Membres invités :

Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan Vannes Agglo

Assistaient également à la séance :

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Monsieur Xavier GUILLOTON, Syndicat Mixte Ouest 35
Monsieur Michel VANOVERBERGHE, AUP de la Roche Bernard
Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
Madame Régine ROSZAK, Responsable des Marchés publics
Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Budget
Madame Catherine POTIER, Assistante polyvalente et chargée de l'accueil à l'EPTB Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante du DGA/Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine et du Pôle Milieu Naturel et Animation de bassin de l'EPTB Vilaine

Absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté
Monsieur Marc HERVÉ, Département d'Ille et Vilaine
Madame Françoise HAMÉON, Département de Loire-Atlantique
Monsieur Michel GUERNEVÉ, Golfe du Morbihan Vannes Agglo
Madame Marie-Odile JARLIGANT, Département du Morbihan
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes Métropole
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 26 octobre 2018 à 14h30
à l'Espace Galatée de GUICHEN

4-Inondations : convention entre l'EPTB et la Communauté de Communes Châteaubriant Derval pour la réalisation d'une étude hydraulique

La Communauté de Communes Châteaubriant Derval comporte plusieurs secteurs vulnérables aux inondations, le plus emblématique d'entre eux (et celui comportant le plus d'enjeux sensibles) étant le sous-bassin versant de la Chère amont (centre-ville de Châteaubriant, lotissement du Nid Coquet à Soudan).

La crue du 12 juin 2018 est venue rappeler à tous cette douloureuse réalité. L'épisode pluvieux à l'origine de cette crue (plus de 100 mm en 7 heures enregistrés à Châteaubriant) a été qualifié de centennal par Météo France.

Un programme de travaux pour protéger les quartiers les plus vulnérables de Soudan et Châteaubriant a été réalisé entre 2008 et 2010, comportant notamment la réalisation de quatre zones de ralentissement dynamique des crues. Ce programme a montré son efficacité dans la limite d'une crue décennale, qui était l'objectif de protection retenu à l'époque de son élaboration. Pour des événements tels que celui du mois de juin 2018, il s'est avéré logiquement insuffisant : la capacité de stockage des retenues a été dépassée et les inondations des secteurs habités n'ont pas pu être évitées.

L'épisode du 11 juin 2018 a été exceptionnel à plusieurs titres :

- par la période de l'année où il a été observé : crue « flash » de fin de printemps, alors que les inondations historiques de la Chère et du Don sont essentiellement hivernales ;
- par son intensité (voir plus haut) ;
- par la typologie des inondations : débordements d'origine fluviale mais aussi ruissellement rural ;
- par les secteurs touchés : au-delà des secteurs sensibles connus et cités plus haut, certains secteurs sur lesquels des inondations n'avaient jamais été observés (centre bourg de Villepot par exemple) ont été inondés.

Les retenues existantes ont montré leurs limites sur ce type d'épisodes, pour lesquels (on le répète) elles ne sont pas dimensionnées. D'autre part, sur des secteurs qui n'avaient jamais été inondés auparavant, aucun ouvrage ou aménagement n'a permis de limiter l'impact de l'inondation, qui a pris la population totalement au dépourvu.

En conséquence, et face aux dégâts occasionnés, la Communauté de Communes Châteaubriant Derval s'interroge aujourd'hui sur l'opportunité de mener de nouvelles actions. Elle souhaite donc engager rapidement une nouvelle étude hydraulique sur son territoire pour savoir :

- si des aménagements complémentaires sont envisageables pour se prémunir contre des événements tels que celui du 11/12 juin 2018 ;
- à défaut, si des actions sont envisageables pour mieux protéger la population : augmenter le niveau de protection sur les secteurs où des aménagements existent, offrir un niveau de protection sur les secteurs vulnérables non protégés. Dans ce cas il conviendra de définir le niveau de protection qui pourra raisonnablement être atteint.

En adhérant à l'EPTB Vilaine, la Communauté de Communes a décidé de lui transférer la compétence « Protection contre les inondations » (PI). Ce transfert doit être formalisé par la signature d'un protocole entre les deux collectivités, qui définira les modalités d'administration, de fonctionnement, ainsi que les actions à réaliser et les moyens à mettre en œuvre pour l'exercice de cette compétence à la carte.

L'étude hydraulique ci-dessus envisagée entre pleinement dans le champ de compétence « PI » : action réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB et financée par la Communauté de Communes (hors subventions éventuelles). Toutefois, le protocole ne sera pas signé avant la fin de l'année et la Communauté de Communes souhaite démarrer cette action au plus vite. Il est donc proposé d'établir une convention provisoire permettant à l'EPTB Vilaine de l'engager dans les meilleurs délais.

Le projet de convention est annexé au présent rapport. Celle-ci s'éteindra automatiquement à la signature du protocole de transfert, qui viendra alors s'y substituer de plein droit.

Les membres du Comité Syndical

- **valident le projet de convention provisoire entre l'EPTB Vilaine et la Communauté de Communes Châteaubriant Derval, relatif à la réalisation d'une étude hydraulique sur le territoire de cette dernière ;**
- **et autorisent l'EPTB Vilaine à engager cette étude dans les meilleurs délais.**

**Pour Extrait Conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT